



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-HUIT FÉVRIER

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 1 (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du CA) – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – **Adjoint**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - A. CARRU MARTEL - P. GINER – J. HENSELER - S. LAINE - M. MARTEAU - E. MENUT – N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à G. BARRA) - J.L. GIRAUD (pouvoir à E. MENUT) - B. MONTAGNE (pouvoir donné à J. HENSELER) - N. PERRICHON (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. RAYNAUD (pouvoir donné à J. RAYNAUD)

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET COMMUNAL M14 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur et précise que la commission « finances » s'est réunie le 21 février dernier :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3.273.272,96 €	1.103.465,97 €
Recettes	3.697.599,91 €	1.242.572,10 €
Résultat 2021	424.326,95 €	139.106,13 €

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 1.024.326,95 €.
- Un excédent cumulé d'investissement de : 1.220.411,16 €.

Mais un reste à réaliser en dépenses de 873.102,28 € et un reste à réaliser en recettes de 582.414,32 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2021 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement – compte R -1068	450.000,00 €
Solde d'exécution reporté – compte R - 002	574.326.95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – compte R - 001	1.220.411,16 €

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr